

Motion d'ajournement

Je recommande en outre au gouvernement, monsieur l'Orateur, de synchroniser son action. Le ministre de la Consommation et des Corporations, le CNR, la SCHL et les dirigeants du programme d'isolation des maisons devraient se concerter pour mettre au point un programme coordonné et utile. Sûrement, monsieur l'Orateur, que le gouvernement n'est pas insensible au point de refuser. Sûrement qu'il n'est pas incapable au point de ne pouvoir vraiment rien faire pour les victimes de cette mousse isolante.

Le ministre parle de poursuites au civil. Je trouve sa suggestion un peu cynique. Il sait sûrement que des poursuites intentées au civil coûteraient entre \$100,000 et \$300,000 et que la plupart des gens ne peuvent se payer ce luxe. Il doit également savoir que la loi fixant les délais de prescription, dont l'administration relève des provinces, empêchera bien des gens d'intenter des poursuites au civil. Cependant, s'il y tient vraiment, il peut faire deux choses. Soit mettre des fonds publics à la disposition des intéressés de façon à ce qu'ils puissent intenter des poursuites, soit suggérer à ses collègues provinciaux de modifier la loi fixant les délais de prescription afin que ces gens aient le temps d'en référer aux tribunaux. Je pense que ce sont de bonnes suggestions, meilleures que toutes celles qu'ont pu formuler mes amis de droite après avoir découvert qu'il y avait un problème.

C'est bien de dire qu'un problème terrible se pose, mais il faut aussi prendre des mesures concrètes pour le régler. Je reconnais, sans les minimiser, les difficultés auxquelles nous devons faire face. C'est un problème difficile et coûteux que nous ne pourrions pas régler du jour au lendemain. Mais nous pouvons au moins mettre en place un processus qui nous permettra de nous engager dans la bonne direction, celle du retrait de la mousse des maisons canadiennes. C'est le but ultime.

J'ai tenté de relier mes observations, monsieur l'Orateur, à la question beaucoup plus vaste qui consiste à savoir comment la technologie et les produits chimiques nouveaux entrent sur le marché. J'espère que le gouvernement en a tiré une leçon et qu'il se rend compte qu'une erreur très coûteuse a été commise. Je le prie de re-examiner les méthodes utilisées pour faire accepter et mettre en marché les produits nouveaux de façon qu'une telle erreur ne se reproduise pas.

En terminant, je tiens à dire que je crains que le projet de loi à l'étude ne soit pas adéquat et ne réponde pas vraiment aux besoins des Canadiens. J'ai bien peur que ce ne soit qu'une question de politique et qu'il ne découle pas du désir sincère de réparer une faute. Si c'est le cas, monsieur l'Orateur, nous nous y opposerons.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la

Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—L'industrie automobile—a) Les obstacles non tarifaires aux importations du Japon. b) L'inspection douanière des navires transportant des importations du Japon; l'honorable député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald)—La situation de la femme—a) le droit de vote des épouses de militaires. b) On demande que la loi soit modifiée; l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—Les douanes et l'accise—La possibilité de prolonger le territoire assujéti aux douanes de manière à inclure le plateau continental.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ISOLATION À L'URÉE-FORMOL

LOI PRÉVOYANT UNE AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Ouellet: Que le projet de loi C-109, loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai prêté une oreille attentive au débat qui s'est déroulé cet après-midi et ai manifesté une grande incrédulité, non dénuée d'un certain intérêt, devant les propos tenus par les députés d'en face. Je voudrais consacrer le temps qui m'est réservé à répondre à certaines des déclarations qui m'ont le plus étonné cet après-midi et à traiter des mesures qui ont été prises, qui sont prises et qui seront prises par le gouvernement.

Permettez-moi de rappeler aux députés d'en face que le Gouvernement du Canada s'inquiète tellement du problème qu'il a affecté plus de 110 millions de dollars à un programme destiné à venir en aide aux propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol. Permettez-moi de rappeler à ceux qui semblent l'avoir oublié que les propriétaires victimes de la MIUF peuvent recevoir une allocation non imposable d'environ \$5,000. On nous dit que cela n'est pas suffisant. Et bien, sachez que dans ma circonscription j'ai parlé à un certain nombre de propriétaires dont les maisons sont isolées à la mousse d'urée-formol. Ils m'ont dit que les entrepreneurs qu'ils ont approchés leur demandent beaucoup moins de \$5,000 pour retirer l'isolant. Les scientifiques du CNR nous disent que le retrait de la mousse risque non seulement d'être la solution la plus coûteuse, mais également la plus mauvaise. Nous étudions actuellement les moyens de résoudre plus efficacement le problème sans être obligés de retirer la MIUF. Nous envisageons de sceller les murs et d'installer des échangeurs d'air, ce qui, d'après nos connaissances actuelles, serait mieux que d'enlever totalement la MIUF.